

n'admettant point cette distinction, & se bornant aux seuls domestiques, il a été puni pour cause de desobéissance, par une peine mortifiante, quoique de discipline. Le Duc de Ste. Elisabeth étant revenu le lendemain au Palais, le même Officier, pour ne pas s'attirer un second traitement semblable, l'empêcha absolument d'entrer. Ce Seigneur étant retourné chez lui, écrivit une Lettre au Roi de Prusse pour s'en plaindre. Il reçut le moment d'après, une réponse de Sa Maj. Prussienne conçue dans des termes très-polis, & portant: *Qu'Elle avoit pour le caractère dont il étoit revêtu & pour sa personne, tous les égards possibles: Qu'elle se feroit toujours un plaisir de lui en donner des marques, lorsque d'autres circonstances ne s'y opposeroient point; mais que les conjonctures du tems présent étoient de nature à ne pas permettre, qu'il continuât d'être admis à faire sa Cour à la Reine de Pologne.* Le Duc de Ste. Elisabeth a dépêché immédiatement après un Courier à Naples. Le Lieutenant-Général de Meagher & le Général-Major de Horst, auquel il avoit été signifié, quelques jours auparavant de se retirer de *Dresde*, sont partis pour se rendre dans les endroits qui leur ont été indiqués, le premier à *Wolckau*, & le second à *Cosswig*.

Le 23. Mr. de Bornstedt ordonna que l'envoi des paquets de la Cour, entre *Dresde* & *Varsovie*, cessât entièrement, & qu'on ne reçût au Bureau de la Poste que de simples Lettres sous des enveloppes particulières. Il faut dire ici que le Prince Royal & Electoral, & les Princes Albert & Clement ses frères, qui avoient leur Palais particulier, dans lequel ils étoient logés, dûrent s'en retirer dès le 9, & aller faire leur